

Définir un plan d'actions pour être efficace

✚ Thème de la formation

Définir, formaliser et mettre en œuvre sa stratégie webmarketing.

✔ Objectif

- Comprendre les nouvelles règles du business à l'ère digitale
- Identifier les outils et méthodes pour digitaliser efficacement son business
- Communiquer sur les réseaux sociaux et améliorer son e-réputation
- Partager les meilleures pratiques en matière de business digital

👥 Public visé

La formation s'adresse au chef d'entreprise, au responsable Communication/Marketing/Commercial et aux membres de son équipe.
Chefs de vente et Force de vente terrain.

📁 Pré-requis

- Les participants peuvent apporter leur ordinateur portable (connexion internet fournie).

📅 Programme

1/ Définir sa stratégie

- Identifier les éléments différenciateurs de son entreprise, ses atouts, ses valeurs.

- Structurer son discours

- Connaître son marché sur le web

2/ Mettre en place son plan d'actions

- Définir les réseaux sociaux à utiliser et ses objectifs de présence

- Connaître les bonnes pratiques

3/ Effectuer un suivi

- Comprendre l'intérêt de mettre en place une veille

- Utiliser des outils performants

- Définir des indicateurs en fonction de ses objectifs

- Construire et faire vivre son tableau de bord

⊕ Modalités de participation

- Lieux : à Saint-Etienne, Montbrison ou Roanne
- Intervenant : Matthieu Marche
- Durée : 1 journée, 7 heures
- Tarif : 1200€ HT en intra entreprise
- Dates des sessions : www.actioncom.fr



action com

Agence webmarketing & Centre de formations

Merci de l'intérêt que vous portez à nos formations

Nous vous demandons de bien vouloir compléter ce bulletin et de nous le retourner à l'adresse ci-dessus. Dès réception, nous vous adresserons les conventions de formation correspondantes afin de formaliser chaque prise en charge.

FORMATION

- Intitulé de la formation.....
- Date(s) souhaitée(s).....
- Lieux : Dans nos locaux Roanne Saint-Étienne Dans vos locaux (formation en intra)

PARTICIPANT(S)

Participant 1 :

- Nom..... Prénom..... Fonction.....
- Tél _ _ _ _ _ E.mail.....@.....

Participant 2 :

- Nom..... Prénom..... Fonction.....
- Tél _ _ _ _ _ E.mail.....@.....
- Objectifs pédagogiques et attentes de la formation :

ENTREPRISE

- Nom de la société.....
- Adresse.....
- CP _ _ _ _ Ville..... Tél _ _ _ _ _
- Signataire de la convention : Nom.....Prénom.....

Facturation pour cette formation (si différente de l'entreprise) :

- Nom de votre OPCA.....
- Interlocuteur.....
- Adresse.....
- CP _ _ _ _ Ville..... Tél _ _ _ _ _
- E.mail.....@.....

Date & Signature

Cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente

FORMATION INTER ENTREPRISES

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par ActionCom.

Parcours:

- Parcours Pro : Parcours de formation visant à développer vos compétences pour obtenir une expertise professionnelle.

- Parcours à la carte individuelle : Parcours de formation composé de plusieurs stages inter entreprises issus du catalogue au libre choix du Client.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par ActionCom.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

ActionCom fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L900-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à ActionCom un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au Client sur demande.

FORMATIONS INTER ENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation de ActionCom étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, ActionCom se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les repas sont compris dans le prix des formations.

Remplacement d'un participant

ActionCom offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Ouverture d'une session de formation

ActionCom se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

Conditions d'annulation et de report

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 € HT soit 480€ TTC par participant et par jour de formation, à titre de dédommagement. Cette somme de 480 € TTC n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

FORMATIONS INTRAENTREPRISES

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par ActionCom. Un acompte de 30% sera versé à la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, ActionCom se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Remplacement d'un participant

ActionCom offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Conditions d'annulation et de report

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 € HT soit 480€ TTC par participant et par jour de formation, à titre de dédommagement. Cette somme de 480 € TTC n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de ActionCom.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si ActionCom n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à ActionCom, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), ActionCom pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à ActionCom en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de ActionCom pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à ActionCom.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément ActionCom et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour ActionCom de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre ActionCom et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT ETIENNE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société ActionCom qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par ActionCom à son siège social à ZA La Jalousie, 42130 Marcilly-le-Châtel.

